



At puis consolidation puis rente

Par **jambedelaine**, le **06/11/2012** à **02:28**

Bonjour,

J'ai eu un accident du travail en 2008, ensuite j'ai travaillé en mi-temps thérapeutique puis travail de nouveau.

Il y a 1 an j'ai recommencé à avoir de très grosses douleurs à ma hanche (AT) après plusieurs examens j'avais le cotylyse très abîmé, suite à mon accident.

Depuis cet accident je marchais très mal, du coup j'ai eu mon genou gauche qui me servait d'appui qui a été endommagé.

Mon médecin m'a mis en rechute acceptée par la sécu, j'ai eu une convocation avec le médecin SS en juillet de cette année, ayant vu mon ortho avant le rdv celui-ci m'a dit opération du genou en septembre arthroscopie, expliquant cela au médecin de la sécu ce dernier m'a dit me consolider pour qu'il n'y ait pas d'erreurs avec mon opération du genou et qu'il fallait que mon médecin me mette en arrêt maladie.

J'ai expliqué au médecin conseil que je devais me faire opérer de la hanche, celui-ci m'a répondu quand j'aurai la date il faudra que je me remette en AT, mais quand attendait pour qu'il n'y ait pas de confusion j'étais consolidé avec une rente de 14%.

Je souhaite savoir malgré cette rente provisoire, si mon médecin pourra me remettre en AT quand je me ferai opérer !!!

Je précise que j'ai reçu un recommandé me disant que j'étais consolidé et par la suite la lettre pour la rente provisoire

Merci pour votre aide